



## Admissions

Pour toute admission, vous devez impérativement présenter :

- > une pièce d'identité avec photographie,
- > votre carte vitale d'assuré social en cours de validité ou l'attestation afférente,
- > une carte de mutuelle ou assurance complémentaire à jour, le cas échéant, tout autre justificatif d'une situation particulière ou ponctuelle :
- > justificatif de CMU,
- > CMU complémentaire,
- > AME, en cours au moment des soins,
- > carnet de soins gratuits (article 115),
- > déclaration de l'employeur en cas d'accident du travail,
- > carte européenne d'assuré social pour les ressortissants européens,
- > formulaire E112 pour les ressortissants de l'Union européenne...

Ces formalités peuvent paraître complexes mais elles vous éviteront de supporter des frais importants.

En cas de pré-admission : nous vous conseillons d'accomplir les formalités avant votre hospitalisation au secrétariat médical du service de soins où vous devez être hospitalisé.

### Objets de valeur

Nous vous recommandons de n'apporter ni argent, ni objet de valeur.

Toutefois, un coffre est à votre disposition (les objets de valeur des patients inconscients sont systématiquement mis au coffre).

Le retrait ne peut être effectué que par le patient en semaine de 9h à 12h et de 13h à 16h. Le Centre Hospitalier décline toute responsabilité en cas de vols.

### Chambre particulière

Les chambres particulières sans prescription médicale sont facturées, sous réserve de disponibilité. Adressez-vous au secrétariat médical ou au Cadre de santé du service d'hospitalisation.

### Repas

L'équilibre des menus est assuré par les diététiciennes.

En cas de besoin, vous pouvez demander à en rencontrer une pour tout conseil alimentaire durant votre séjour, en vous adressant au cadre de santé de l'unité de soins. Les diététiciennes veillent également au respect des régimes prescrits par les médecins.

Nos agents hôteliers vous proposent chaque jour de choisir vos repas. Ils sont servis à partir de :

- > 8h00 pour le petit-déjeuner,
- > 11h45 pour le déjeuner,
- > 18h30 pour le dîner.

Pour votre santé, nous vous recommandons de ne pas vous procurer d'aliments qui risqueraient de vous être contre-indiqués et de ne pas conserver des denrées alimentaires périssables dans les chambres.

### Accompagnant Hébergement - repas

Un accompagnant peut passer la nuit auprès de vous.

Les tickets pour les repas sont à acheter au moins 3 heures avant les heures de repas, à l'Accueil dans le hall central de l'hôpital (le week-end, adressez-vous au personnel soignant de votre service d'hospitalisation).

Le lit supplémentaire est facturé (règlement à l'Accueil) sauf si la présence d'un accompagnant est recommandée par le médecin.

Une attestation vous sera délivrée.

### Téléphone en chambre

Adressez-vous à l'Accueil dans le hall central de l'hôpital.

L'ouverture de la ligne est payante.

Pour recevoir des appels, il n'est pas nécessaire de demander l'ouverture de la ligne.

L'utilisation de portable est interdite par la réglementation.

## Boutique et télévision

Une boutique est à votre disposition dans le hall de l'hôpital. Elle propose des journaux, des

cadeaux... et assure la location des téléviseurs des chambres et le fonctionnement des distributeurs de boissons dans le hall.

### Heures d'ouverture de la boutique :

---

- > 9h00 / 18h00 en semaine
- > 9h00 / 17h00 le samedi
- > 9h00 / 13h00 le dimanche et jour férié
- > Poste 27 46 (appel gratuit)

### Accès WIFI dans les chambres

## Permission de sortie

Elles sont autorisées par le médecin et d'une durée maximum de 48 heures

## École à l'hôpital

Les enfants de 3 à 15 ans peuvent bénéficier d'activités scolaires tous les matins. L'institutrice adapte les activités en fonction de l'état de santé de l'enfant.

## Le culte

La Responsable de l'Aumônerie de l'établissement peut se rendre auprès de vous ou contacter un représentant de votre culte.

- > Tél : 06 19 26 15 43

[^ HAUT DE LA PAGE](#)

---

+33 (0)4 94 00 24 00  
Nous contacter par courriel